

ADLPartner éligible au PEA-PME

Paris, le 11 juin 2014 (17h45) – ADLPartner annonce être éligible au nouveau PEA-PME (décret n°2014-283), à savoir moins de 5 000 salariés, d'une part, et chiffre d'affaires annuel inférieur à 1500 millions d'euros ou total de bilan inférieur à 2000 millions d'euros, d'autre part.

En conséquence, les actions ADLPartner peuvent être intégrées au sein des comptes PEA-PME, qui pour rappel bénéficient des mêmes avantages fiscaux que le plan d'épargne en actions (PEA) traditionnel.

La mise en place du PEA-PME a pour objectif de favoriser l'investissement de l'épargne en actions et de créer un nouvel instrument pour le soutien au financement des PME et ETI.

Information sur la société

Opérateur spécialisé du marketing relationnel, ADLPartner conçoit, commercialise et met en œuvre des services de fidélisation et d'animation de la relation clients pour son propre compte ou celui de ses grands partenaires (banques, distribution, services, e-commerce...).

Contacts

ADLPartner

Relations Investisseurs & Information financière
relations.investisseurs@adlpartner.fr
tel : +33 1 41 58 72 03

Calyptus

Cyril Combe
cyril.combe@calyptus.net
tel : +33 1 53 65 68 68

ADLPartner est cotée sur NYSE-Euronext Paris – Compartiment C
Codes ISIN : FR0000062978–ALP - Bloomberg : ALP:FP – Reuters : ALDP.PA
www.adlpartner.com